



Le potentiel photovoltaïque
des bâtiments agricoles
s'élève à environ 1200 GWh
par an d'ici 2030.

Photo : Agrocleantech

- Pour les exploitations agricoles, les énergies renouvelables sont synonymes d'opportunités et d'économies à long terme.
- L'intégration ciblée de panneaux solaires, d'une installation de biogaz ou d'une éolienne renforce l'autonomie énergétique.
- De nouveaux programmes de soutien lancés en 2025 facilitent les investissements dans les énergies renouvelables et augmentent leur rentabilité.

Quand renouvelable rime avec rentable

Les énergies renouvelables représentent un fort potentiel économique pour les exploitations agricoles, qui peuvent tirer parti du photovoltaïque, du biogaz ou de l'énergie éolienne. Ces investissements stratégiques permettent de concilier responsabilité écologique et rentabilité.

Texte : Janine Thoma



Janine Thoma

Directrice d'Agrocleantech,
c/o Agridea Lindau

L'agriculture joue un rôle central dans la transition énergétique. Outre la production alimentaire, les exploitations agricoles ont de plus en plus d'options intéressantes pour investir dans les énergies renouvelables. Quelles sont les technologies les plus appropriées? Quels sont les sites adaptés et les programmes de soutien disponibles?

Energie photovoltaïque

Il faut d'abord déterminer quelles surfaces de toit ou de façade s'y prêtent et clarifier les conditions de raccordement au réseau local. Selon le site, une autorisation peut être nécessaire. L'électricité excédentaire est injectée dans le réseau, les gestionnaires de réseau étant tenus de l'acheter (cf. encadré).

Consommation propre

Les batteries de stockage permettent d'utiliser l'énergie solaire de manière plus effi-

ciente, l'électricité excédentaire emmagasinée pouvant être consommée plus tard. Avec un système de gestion de l'énergie optimisé, la part d'autoconsommation peut atteindre 90%. D'un point de vue économique, ce dispositif est rentable si l'autoconsommation est maximisée ou si l'excédent d'électricité est commercialisé selon une stratégie précise (cf. article p. 6).

Commercialiser de l'électricité solaire

Les garanties d'origine (GO) peuvent être intéressantes suivant l'emplacement de l'installation et le modèle de commerciali-

sation. Chaque kilowattheure d'électricité verte produit en Suisse reçoit un certificat numérique (GO) qui peut être vendu séparément et génère des revenus additionnels.

Au lieu de la vendre au gestionnaire de réseau, l'électricité peut être fournie directement à des acheteurs (regroupement dans le cadre de la consommation propre [RCP] virtuel), s'il existe un point de raccordement commun au réseau. Dès 2026, les communautés locales produisant ou consommant de l'électricité (communautés électriques locales [CEL]) pourront regrouper la production et la consommation au sein d'une commune, même en l'absence de point de raccordement commun.

Energie éolienne

L'énergie éolienne a une empreinte carbone encore plus faible que l'énergie solaire. Donnant les meilleurs rendements en hiver, elle complète bien l'énergie solaire. Son principal inconvénient est son impact visuel sur le paysage.

Plans directeurs cantonaux

Il ne s'agit pas d'augmenter sans cesse le nombre d'éoliennes, mais de bien choisir leur site d'implantation. Pour les propriétaires terriens, celles-ci peuvent représenter une source de revenus intéressante, étant indemnisés pour l'utilisation de leurs terres.

Les projets doivent cependant répondre à des normes élevées et respecter les réglementations en matière de protection du paysage, de la nature, de l'environnement et des eaux, et contre le bruit. Les cantons établissent donc des plans directeurs. La planification détaillée est mise à l'enquête publique et son impact environnemental est étudié par les services cantonaux ad hoc, qui prennent très au sérieux les préoccupations de la population et des communes.

Energie issue de la biomasse

En Suisse, les quelque 140 installations de biogaz agricole produisent chaque année

Conseils et soutien

Efficiences énergétique et préservation du climat

Agrocleantech est une plateforme destinée à la transmission de connaissances relatives à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables et à la préservation du climat dans l'agriculture. Elle gère des programmes de soutien dans ces domaines et épaula les exploitations qui souhaitent se diriger vers une agriculture plus respectueuse du climat.

www.agrocleantech.ch/fr

Réseau de production de biogaz agricole

Ökostrom Schweiz est l'association faîtière des producteurs de biogaz agricole. Ses plus de 200 membres sont des agriculteurs-trices qui agissent également en faveur de la transition énergétique et de la préservation du climat. Les installations de biogaz agricole sont des piliers de la stratégie énergétique et climatique de la Suisse. www.oekostromschweiz.ch/fr

Solutions de production d'énergie

Société-fille de fenaco société coopérative, Agrola est un fournisseur d'énergie suisse ancré dans les zones rurales. Elle propose entre autres des panneaux photovoltaïques, des batteries de stockage ainsi que des solutions intégrées basées sur l'énergie solaire. www.agrola.ch/fr

Energie éolienne



Les parcs éoliens ne sont autorisés qu'à l'issue d'un processus clair : d'une part, le canton détermine les sites, que la Confédération doit approuver, et d'autre part, les demandes de la population et des communes revêtent une grande importance.

Investir dans une éolienne est donc toujours un projet à long terme. En Suisse, il faut compter au moins 25 ans entre la planification et la construction du dispositif concerné.

Plus d'informations

Suisse Eole, association pour la promotion de l'énergie éolienne en Suisse : www.suisse-eole.ch

Le canton de Vaud répond à de nombreuses questions sur l'énergie éolienne et fournit de précieux renseignements : vd.ch → Energie éolienne

Energie photovoltaïque



Afin de protéger les exploitant-es de petites installations contre les prix durablement bas du marché, il existe des rétributions minimales pour les installations jusqu'à 150 kW. Celles-ci doivent garantir que les investissements seront amortis sur la durée de vie de l'installation.

Taille des installations	Rétribution
Petites installations (< 30 kW)	6 ct./kWh
Installations entre 30 et 150 kW avec autoconsommation (30 premiers kW)	6 ct./kWh
Installations entre 30 et 150 kW avec autoconsommation (31-150 kW)	0 ct./kWh
Installations de 30 à 150 kW sans autoconsommation	6,2 ct./kWh

Offres professionnelles

En ce qui concerne la planification détaillée, il convient de comparer plusieurs offres d'entreprises certifiées (label « Les Pros du Solaire ») : www.swissolar.ch → Les Pros du Solaire

Agriculture

De plus amples informations concernant les installations photovoltaïques sur les bâtiments agricoles sont disponibles dans la fiche d'information d'Agrocleantech intitulée « Installation photovoltaïque » : www.agrocleantech.ch/fr → Energies renouvelables → Solaire

environ 500 GWh d'énergie, dont 190 GWh d'électricité. Plus de 80% du substrat est constitué d'engrais de ferme (lisier, fumier). En plus de remplacer les énergies fossiles, la biomasse valorisée permet de réduire les émissions de méthane incontrôlées dans l'atmosphère et de produire des résidus riches en nutriments qui servent d'engrais.

Rentabilité et subventions dès 2025

De nouveaux programmes de soutien amélioreront la rentabilité des installations de biogaz dès 2025. La prime de marché flottante (PMF) garantit une rétribution à long terme de l'électricité injectée dans le réseau, les contributions à l'investissement et aux frais d'exploitation étant maintenues. Ces installations sont rentables pour les exploitations produisant beaucoup d'engrais de ferme ou utilisant la chaleur en continu.

Enjeux et potentiel

Le coût élevé des investissements initiaux, la complexité des procédures d'autorisation et la limitation des co-substrats freinent le développement de la biomasse, mais son potentiel est considérable : seuls 5% des engrais de ferme disponibles sont utilisés.

Le biogaz permet de participer à la transition énergétique. Les aides visent à mieux exploiter ce potentiel. Avant d'investir, il faut se pencher suffisamment tôt sur les conditions réglementaires et techniques ainsi que le choix du site. Le biogaz est plus qu'une source d'énergie : il favorise une agriculture préservant les ressources. ■

Energie issue de la biomasse



Grâce à la prime de marché flottante, une installation de 50 kW peut bénéficier d'une rétribution de 50 ct./kWh sur 20 ans, à condition qu'elle remplisse les critères pour les bonus.

Taux de rétribution de la prime de marché flottante (ct./kWh)

Classe de puissance	Rétribution de base	Bonus : max. 10% de co-substrats	Bonus II : au moins 25% de récupération de la chaleur	Rétribution totale PMF
≤ 50 kW	27	20	3	50
≤ 100 kW	24	19	2	45
≤ 500 kW	21	16	2	39
≤ 5 MW	17,5	4,5	1,5	23,5

Il existe également des contributions aux frais d'exploitation, qui encouragent notamment le déploiement de petites installations de production d'engrais de ferme. De plus, les coûts d'investissement pour les nouvelles installations sont subventionnés jusqu'à 19 000 fr./kW.

Informations supplémentaires

Le site Web ci-dessous fournit de plus amples informations sur une variété d'offres : www.agrocleantech.ch/fr → Energies renouvelables → Biomasse